

**Résolution de Mmes Frédérique Perler-Isaaz, Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques Mino et Didier Bonny: «Srebrenica l'horreur: protégeons les survivants».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 8 juin 2005)

**RÉSOLUTION**

Considérant que:

- le 11 juillet 2005 marquera les dix ans des massacres de Srebrenica en Bosnie-Herzégovine, au cours desquels près de 8000 hommes ont été assassinés et un nombre incalculable de femmes violées par les forces serbes;
- le Conseil administratif a été sollicité pour que la Ville de Genève s'associe à la commémoration de ces événements;
- il s'agit de tirer les leçons de la fragilité des droits humains et de ne pas occulter notre part de responsabilité à l'égard des victimes venues chercher refuge auprès de nous;
- il serait cynique de commémorer et de dénoncer les crimes passés tout en chassant de chez nous ceux et celles qui ont été témoins du massacre de leur famille, victimes de viols, puis chassé(e)s de leur foyer par l'épuration ethnique et, enfin, chassé(e)s de leur logement provisoire sur le lieu de leur refuge dans leur propre pays;
- l'aide internationale à la Bosnie et l'aide au retour des réfugié(e)s sont aujourd'hui fortement réduites;
- des familles, que la communauté internationale n'a pas su ou voulu protéger, dans l'impossibilité de soigner leurs traumatismes et de vivre décemment dans leur propre pays, ont repris vie et espoir chez nous depuis plusieurs années;
- leurs enfants, petits et grands, suivent régulièrement leur scolarité parmi nous et partagent déjà notre culture;
- à Genève, ces familles se comptent sur les doigts d'une main et sont bien intégrées;
- il est urgent de nous joindre aux diverses démarches citoyennes entreprises tant par les enseignants, les employeurs et les associations pour empêcher le renvoi vers le néant de ces rescapé(e)s d'une des plus grandes tragédies européennes;
- si l'administration fédérale se montre incapable de comprendre qu'il faut arrêter le massacre, le Canton de Genève peut renoncer à exécuter le renvoi de ces innocent(e)s en gelant tout simplement leur dossier, dans l'attente de jours meilleurs,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir fermement auprès des autorités cantonales pour qu'elles acceptent, dans l'attente d'une régularisation ultérieure, de geler l'exécution des renvois des familles bosniaques vivant à Genève, de leur accorder un accès à la formation, le droit de travailler, et, si nécessaire, une aide sociale.